Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20260323-Arrete2026065-AR
Reçu le 23/03/2026

DEPARTEMENT DU RHONE

———

MAIRIE

DE

POLLIONNAY

69290

———

Téléphone : 04-78-48-12-09
fax : 04-78-48-15-09

Le 23 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 2026/065

OBJET : DELEGATION DU MAIRE A UNE CONSEILLERE

Le Maire de la commune de Pollionnay

Vu l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 du conseil municipal au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du maire et des adjoints,

Vu la délibération n°2026/13 portant attribution de délégation du conseil municipal au maire,

Considérant que Mme Corine DUTIN a été élu conseillère municipale le 15 mars 2026,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration communale, de donner à Mme Corine DUTIN, sous la surveillance et la responsabilité du maire, délégation de pouvoir et de signature dans les matières suivantes :

- Communication externe

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le maire donne délégation de pouvoir à Mme Corine DUTIN, qu'il s'agisse des pouvoirs propres du maire ou de ceux que le conseil municipal lui a délégués, pour traiter en son nom les domaines suivants :

- Communication externe

ARTICLE 2 : Pour l'exercice de ces fonctions, le maire attribue à Mme Corine DUTIN délégation de signature pour les actes suivants :

- Signature des contrats et devis en lien avec la délégation
- Signature des bons à tirer pour les publications municipales
- Validation des publications communales sur les réseaux sociaux

Accusé de réception en préfecture
069-216901546-20260323-Arrete2026065-AR
Reçu le 23/03/2026

ARTICLE 3 : L'exercice de ces fonctions se fait sous la responsabilité du maire. Celui-ci n'est pas dessaisi de ces compétences et conserve la faculté de signature et de décision dans ces matières.

Ces pouvoirs continuent à s'exercer en cas d'empêchement du maire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité. La Directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pollionnay
Le 23 mars 2026

Le Maire
Philippe TISSOT

MAIRIE de POLLIONNAY
RHÔNE

Notifié le

Corine DUTIN
Conseillère municipale déléguée